

Division des Examens et Concours
Bureau POST – BAC – DEC 3
ce.dec@ac-guadeloupe.fr

Affaire suivie par :

Adrienne BERGOPSOM – Chef de bureau
Tel : 05.90.47.83.34
Mél : adrienne.bergopsom@ac-guadeloupe.fr

Jacqueline LOUISET-Gestionnaire
Tél : 0590 47 83.90
jacqueline.louiset@ac-guadeloupe.fr
Parc d'activités la Providence
97183 Les Abymes Cedex
ZAC de Dothémare BP 480

Les Abymes, le lundi 5 janvier 2026

Le recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de
L'Éducation Nationale

À

Monsieur le Chef d'établissement du LGT Baimbridge,
Mesdames et Messieurs les responsables des centres
de formation privés hors contrat

OBJET : Circulaire d'inscription aux examens comptables supérieurs : DCG et DSCG - Session 2026

Référence : BO n° 1 du 1^{er} janvier 2026

Annexes : calendriers des épreuves

I- Modalité d'inscription du DCG et du DSCG

La demande d'inscription aux DCG et DSCG s'effectue obligatoirement et exclusivement par internet. Le candidat doit au préalable créer son compte dans CYCLADES.

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, il appartient à chaque candidat de procéder lui-même à son inscription à partir du site : <https://www.ac-guadeloupe.fr>

Toutes les pièces justificatives doivent être téléversées avant la date limite nationale de fermeture d'inscription dans l'espace dédié, créé par chaque candidat dans CYCLADES. Le paiement des droits d'inscription est dématérialisé et doit intervenir dans les délais impartis (cf. calendrier).

Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG « Mémoire » n'est acceptée au titre de la session 2026 que si la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire », validée par un professeur des universités, un maître de conférences, un professeur associé, un maître de conférences associé, un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou un enseignant titulaire d'un doctorat (tout intervenant dans des formations du domaine des sciences de gestion), est téléversée par le candidat dans son espace dédié, au plus tard à la date fixée.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir ladite fiche au plus tard le **Mercredi 1er Avril 2026** (date du courriel faisant foi).

Aucune inscription, aucune pièce justificative ne sera acceptée hors délais. Toute absence de pièce entraîne l'annulation de l'inscription.

Aucune pièce ne sera réclamée par nos services, il appartient au candidat de s'assurer de la conformité de toutes les pièces transmises dans les délais impartis.

Tout paiement des droits d'inscription est définitif et non remboursé. Aucune modification d'inscription ne peut intervenir après ledit paiement. Toute absence de paiement entraîne l'annulation de l'inscription.

Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Candidats en situation de handicap : DCG uniquement

Les demandes doivent être saisies **OBLIGATOIREMENT** sur l'application **INCLUSCOL** (<https://bv.acguadeloupe.fr/incluscol>) par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur.

Ces informations sont disponibles sur le site de l'académie :

www.ac-guadeloupe.fr **Scolarité/Etudes/Examens -> Examens -> Aménagement d'épreuves.**

Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen doivent saisir leur demande via Incluscol au plus tard **le lundi 2 mars 2026**. Dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance ou encore si les besoins liés au handicap ont évolué, les candidats sont invités à se rapprocher de la Division des examens et Concours via l'adresse électronique suivante : ce.dec-incluscol@ac-guadeloupe.fr

Pour les demandes d'aménagements visuels les candidats souhaitant en bénéficier (sujets agrandis Arial 14, 16, braille, etc...) doivent se signaler sur Cyclades au moment des inscriptions ; parallèlement à ce signalement, ils doivent obligatoirement saisir la demande d'aménagements sur Incluscol.

II- Calendrier des inscriptions :

Diplôme postulé	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur Internet	Lundi 19 janvier 2026	Mercredi 1er juillet 2026
Date limite nationale de demandes d'inscription sur Internet	Lundi 2 mars 2026 à 12 h (heure métropole) soit 7 h (heure locale)	Jeudi 27 août 2026 à 12 h (heure métropole) soit 6 h (heure locale)
Date limite nationale de : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des pièces justificatives (notamment le Livret 2 VAE, le rapport de stage pour l'UE 13 du DCG, la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire » validée et le mémoire pour l'UE 7 du DSCG) • Paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription 	Lundi 2 mars 2026 à 23 h 59 (heure métropolitaine) soit 18h59 (heure locale)	Jeudi 27 août 2026 à 23 h 59 (heure métropolitaine) soit 17h59 (heure locale)

ATTENTION : Dates UNIQUES

- **DCG** : du 19 janvier 2026 au 2 mars 2026 pour l'inscription, le dépôt de pièces justificatives et le paiement des droits d'inscription.
- **DSCG** : du 1^{er} juillet 2026 au 27 août 2026 pour l'inscription, le dépôt de pièces justificatives et le paiement des droits d'inscription

Les candidats sont invités à lire attentivement les informations contenues dans la NOTICE à leur attention et tous les documents qu'ils recevront ultérieurement sur leur compte Cyclades.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique



Dominique BERGOPSON